

N<sup>u</sup> 2024/O2/024

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**OBJET :** SOUTIEN AUX REGIONS ESPAGNOLES AFFECTEES PAR LES  
RECENTES INONDATIONS MEURTRIERS

---

**VU** l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui promeut la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions de l'Union européenne ;

**VU** la proposition de la Commission relative à un règlement du Parlement européen et du Conseil RESTORE — Soutien régional d'urgence à la reconstruction modifiant le règlement (UE) 2021/1058 et le règlement (UE) 2021/1057 [COM(2024) 496 final] ;

**VU** la proposition de la Commission relative à un règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2020/2220 en ce qui concerne des mesures spécifiques au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) visant à fournir une aide supplémentaire aux États membres touchés par des catastrophes naturelles [COM(2024) 495 final] ;

**VU** La résolution adoptée par le Comité des Régions sur les mesures de soutien d'urgence à la reconstruction (RESTORE) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (EAFRD) pour les États membres touchés par des catastrophes naturelles ;

**VU** la délibération n° 23/100 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le règlement d'aide aux projets associatifs à vocation humanitaire ;

**CONSIDERANT** les inondations des 29 et 30 octobre derniers ayant touché principalement la Province de Valence, ainsi que les régions de Castille-la-Manche, d'Andalousie et de Catalogne ;

**CONSIDERANT** le dernier bilan humain dramatique, atteignant plus de 225 morts et 14 disparus ;

**CONSIDERANT** les nombreuses pertes matérielles et économiques subies par les populations et les collectivités locales ;

**CONSIDERANT** la fréquence et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes, dus au changement climatique, impactant particulièrement les régions méditerranéennes ;

**CONSIDERANT** les relations historiques et culturelles entre la Corse et les régions méditerranéennes, qui renforcent le devoir de solidarité envers les territoires touchés ;

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**EXPRIME** toute sa solidarité avec les personnes et les collectivités locales et régionales victimes des récentes catastrophes naturelles dans la Province de Valence, ainsi que les régions de Castille-la-Manche, d'Andalousie et de Catalogne ;

**DEMANDE** au Conseil exécutif de Corse, à travers son dispositif d'aide humanitaire, de mobiliser les moyens disponibles afin d'acheminer des aides aux régions les plus impactées ;

**APPELLE** à une coopération accrue entre les régions méditerranéennes pour partager les bonnes pratiques en matière de prévention des risques et de gestion des crises climatiques ;

**SOLLICITE** la mobilisation des mécanismes européens de solidarité, tels que le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne et le Mécanisme de Protection Civile de l'UE, pour répondre aux besoins urgents de reconstruction et de prévention des risques futurs ;

**TRANSMET** cette motion aux institutions européennes compétentes, ainsi qu'aux régions espagnoles touchées par les inondations, en signe de soutien et de fraternité méditerranéenne.